

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du LUNDI 28 JUIN 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JUIN à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

2021.26 - OBJET : TERRITOIRE D'ENERGIE 47 – ENERGIES RENOUVELABLES.
VOTE : 27 voix Pour. Madame Laurence LAMY ne prend pas part au vote.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Le développement des énergies renouvelables fait partie des grands enjeux actuels pour relever le défi de la transition énergétique. Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) et AVERGIES se sont pleinement engagés pour permettre à chaque commune d'agir efficacement dans cette voie. Ils proposent une prise en charge complète des projets, études, travaux, exploitation et financement.

En Avril 2019, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a lancé auprès de ses membres un appel à candidatures pour permettre aux communes lot-et-garonnaises de connaître le potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque sur leur patrimoine. Depuis le lancement de ce programme, une centaine d'études d'opportunités a été réalisée. Une vingtaine de collectivités (communes, communautés d'agglomérations, communautés de communes) se sont engagées pour réaliser des centrales solaires sur leurs bâtiments ou leurs parkings.

La Commune de Bon-Encontre souhaite s'inscrire dans le cadre de cet appel à projets pour contribuer à la création de centrales solaires et plus généralement à la production d'énergie renouvelable.

L'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux sera entièrement portée par le Syndicat TE47 (dont est membre la commune).

L'étude d'opportunité (Avant-Projet Sommaire) a permis d'identifier 4 bâtiments communaux susceptibles de répondre aux critères d'installation **(ANNEXE 3)** :

- Centre Technique Municipal
- Locaux associatifs (derrière la mairie)
- Salles de Tennis
- Tribune du Base-Ball

La commune mettra à disposition de TE47 la toiture, qui l'utilisera pour concevoir, réaliser et exploiter la centrale photovoltaïque, en produisant et en commercialisant de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, à l'exclusion de tout autre usage.

TE47 sera complètement responsable des travaux d'installation et de l'exploitation de la centrale, comprenant la maintenance, le maintien des équipements en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté, les impôts et taxes liées à l'équipement et à son exploitation et son assurance.

En contrepartie de cette occupation du domaine public, TE47 s'acquittera (au choix) d'une redevance annuelle ou d'une soulte dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique identifiée par la commune.

Les travaux de création de la centrale pour chaque bâtiment sont estimés à ce jour et seront précisés à l'issue d'une étude de production et d'intégration complète approfondie.

Pour la finalisation de ce projet, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne doit obtenir une autorisation temporaire d'occupation de ce bâtiment public de la commune, pour une durée de 22 ans, reconductible sans excéder la durée de 70 ans.

A l'expiration de la durée de la convention, la propriété de la centrale photovoltaïque pourra être transférée sur demande à la commune de Bon-Encontre qui pourra continuer à l'exploiter.

II - Considérants et références juridiques :

Vu les compétences du Syndicat Territoire d'Energie Lot et Garonne et notamment celles liées à l'efficacité énergétique,

Vu le Partenariat créé en 2019 entre le Syndicat TE47 et la Société d'Economie Mixte AVERGIES qui permet d'accompagner les investissements en faveur de la transition énergétique,

Considérant que seuls les projets de surfaces supérieures à 200 m² (au cas par cas pour les surfaces inférieures) permettant un retour sur investissement raisonnable d'une part et les projets acceptables dans le cadre environnemental et

technique de la commune d'autre part, sont retenus pour une étude de production et d'intégration complète,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous propose de :

- **RETENIR** les sites suivants :
 - Centre Technique Municipal
 - Locaux associatifs (derrière la mairie)
 - Salles de Tennis
 - Tribune du Base-Ball

- **D'AUTORISER TE47** à poursuivre les études pour finaliser les conventions d'occupation temporaire du domaine public de la commune aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque ;

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de retenir les sites suivants :

- Centre Technique Municipal
- Locaux associatifs (derrière la mairie)
- Salles de Tennis
- Tribune du Base-Ball

AUTORISE Territoire d'Energie Lot-et-Garonne à poursuivre les études pour finaliser les conventions d'occupation temporaire du domaine public de la commune aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 5 juillet 2021

Pour copie conforme

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20210628-202126-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021